



GUIDE DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT DU GLOBE À L'USAGE DU CITOYEN PLANÉTAIRE

1) Introduction :

Du 28 novembre au décembre 2005, le Canada sera l'hôte de la onzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la première Réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Les vieux habitués des négociations antérieures (les « accros du climat ») utilisent la contraction « CdP11/RdP » (mais aussi, tout aussi couramment, son équivalent anglais « COP11/MOP1 ») pour désigner conjointement ces deux rencontres.

Si vous assistez pour la première fois à une négociation des Nations Unies, vous vous demandez probablement à quoi vous devez vous attendre. Si vous ne prévoyez pas être présent mais que vous désirez contribuer à changer les choses par l'entremise des groupes militants locaux, vous aimeriez peut-être profiter d'un exposé détaillé sur les enjeux et sur la terminologie relative aux différents concepts.

Ce Guide vous aidera à vous préparer afin que les négociations de Montréal sur le climat de la planète soient les plus efficaces jamais tenues!

***Le Guide des négociations sur le climat mondial à l'usage du citoyen planétaire* préparé par le Sierra Club du Canada vous propose, dans un style facile à comprendre, une rétrospective des aspects historiques et scientifiques et des points névralgiques de la question.**

Consultez le site Web du Réseau action climat Canada pour connaître le calendrier constamment mis à jour des événements : www.reseauactionclimat.ca.

2) Les traités sur le climat de la planète :

a) En général

Les accords juridiques ayant force obligatoire pour les pays signataires sont désignés par différents termes : *traités, conventions et protocoles*.

Les accords environnementaux commencent habituellement par être des « *conventions* ». Une convention, telle que la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, est une déclaration générale de principes et d'objectifs non contraignants. Chaque convention a sa propre formule d'*entrée en vigueur* (dans les documents de l'ONU rédigés en anglais, l'expression *entry into force* est souvent remplacée par le sigle EIF). La formule d'entrée en vigueur est déterminée lors des négociations. Une nouvelle convention est souvent signée par les gouvernements dès la fin de la négociation, mais elle doit aussi être approuvée localement, c'est-à-dire par les assemblées législatives et les parlements nationaux. Ce processus est appelé « *ratification* ». Cette étape est particulièrement difficile à réaliser aux États-Unis, dont la Constitution stipule que la ratification des traités internationaux doit être approuvée par le Sénat avec une majorité des deux tiers.

Lorsqu'un pays a ratifié une convention, il devient « *partie* » à cette convention. Dès que la convention a été signée et ratifiée par un nombre suffisant de pays, elle *entre en vigueur*.

Une convention environnementale est beaucoup plus qu'un bout de papier. Chaque convention déclenche un processus dynamique. Tous les pays ayant signé et ratifié la convention (les *parties*) se rencontrent régulièrement en un « miniparlement » pour veiller à ce que la convention atteigne ses objectifs. Ces miniparlements sont appelés « *conférences des parties* » (CdP – on utilise aussi couramment le sigle anglais COP). Souvent, les parties décident que la vague déclaration de principes que constitue la convention-cadre ne suffit pas. Elles négocient donc un accord plus significatif et plus spécifique. Tout accord juridique contraignant négocié par les parties à une convention existante s'appelle « *protocole* ».

Un bon exemple de ce type de progression est la Convention-cadre des Nations Unies sur la protection de la couche d'ozone, aussi appelée Convention de Vienne. Après quelques années, il est devenu évident que la menace qui pesait sur la couche d'ozone était urgente et que, si on ne fixait pas des échéances et des objectifs précis pour l'élimination des produits chimiques destructeurs d'ozone, on pouvait craindre des résultats catastrophiques. Les pays ont commencé à tenir des rencontres scientifiques et des séances diplomatiques afin d'élaborer un plan de réductions réelles. Ces réunions ont culminé lors d'une rencontre qui s'est tenue à Montréal en septembre 1987. Le traité qui en a résulté, le *Protocole de Montréal*, était le premier accord qui prévoyait des réductions obligatoires de substances destructrices d'ozone.

Le Protocole de Montréal est un accord important qu'il ne faut pas oublier à la veille de Montréal 2005. Entre autres, le Protocole de Montréal a fonctionné! C'est probablement le plus efficace des tous les traités dans le domaine de l'environnement. Aussi nous est-il possible, à l'approche des négociations sur le climat, d'invoquer le passé de Montréal comme ville-symbole d'un accord efficace en vue de sauver le monde. (Car si ce n'est pas sauver le monde que de sauvegarder la couche d'ozone, qu'est-ce qui le sera!)

Et enfin, il est important de savoir que le Protocole de Kyoto a été élaboré suivant les mêmes principes que le Protocole de Montréal. Il a été élaboré à partir du principe qu'il serait axé sur des données scientifiques et qu'il pourrait être modifié à mesure que de nouvelles données seraient communiquées sur l'importance et l'étendue de la menace. Il a aussi établi le principe selon lequel les pays industrialisés doivent être les premiers à passer à l'action. Par souci d'équité entre les pays riches et les pays les plus pauvres, les deux groupes ont été traités différemment en vertu du Protocole de Montréal, ce qui est également vrai pour le Protocole de Kyoto. Il y avait plusieurs raisons pour cela. Entre autres, le problème avait été créé par les pays riches. En outre, les pays riches étaient mieux pourvus pour mettre au point des techniques permettant de remplacer les destructeurs d'ozone. D'autre part, les pays en développement avaient un urgent besoin d'améliorer leur capacité de réfrigération et souhaitaient utiliser davantage les réfrigérants destructeurs d'ozone. Et finalement, les négociateurs ont voulu s'assurer que tous les pays participent à l'accord, aussi ont-ils permis aux pays en développement de se joindre ultérieurement aux objectifs de réduction. Ainsi, le

Protocole de Montréal de 1987 a pu être conclu en demandant aux pays riches de réduire de 50 % la fabrication et l'utilisation des destructeurs d'ozone, tout en permettant aux pays en développement de les augmenter dans un premier temps.

b) Les accords sur le climat – en particulier

Le début de la démarche en vue de limiter les gaz à effet de serre par traité international remonte à la publication, en 1987, du rapport final de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED). (Ce rapport est souvent appelé simplement le « Rapport Brundtland », du nom de sa présidente, alors Première ministre de la Norvège et maintenant directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé, la Dre Gro Harlem Brundtland.) Intitulé « Notre avenir à tous », ce rapport constatait l'existence de trois crises mondiales : une crise du développement, une crise de l'environnement et une crise du militarisme¹. Le Rapport Brundtland réclamait la tenue d'un sommet mondial d'importance, en 1992, qui s'attaquerait aux menaces les plus pressantes, et notamment au changement climatique qui était considéré comme une menace urgente.

Une autre étape importante a été la première conférence scientifique internationale publique, organisée par le Canada et tenue à Toronto en juin 1988. Les participants à cette conférence sur l'atmosphère en évolution et les conséquences pour la sécurité mondiale ont réclamé une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1988. Cet objectif devait être atteint au plus tard en 2005, ce qui constituait une étape intérimaire. La déclaration finale de la conférence commençait par ces mots : « **L'humanité mène partout sur Terre une expérience non contrôlée dont les conséquences ne sont surpassées que par celles d'une guerre nucléaire mondiale sur le plan de la gravité.** »

À la suite de la Deuxième conférence mondiale sur le climat, tenue à Genève en 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies a ordonné la tenue de négociations en prévision du Sommet de 1992, qui allait se tenir à Rio de Janeiro. Cette rencontre devenait à ce moment le

¹ La question du militarisme a été retirée du défi du « développement durable » lorsque l'Assemblée générale de l'ONU a approuvé un ordre du jour pour le Sommet de 1992 sur l'environnement et le développement.

plus grand sommet de chefs de gouvernement de l'histoire. Le Sommet de la Terre, comme on l'a appelé, a réussi à approuver deux conventions mondiales – l'une pour la protection de la biodiversité, l'autre étant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

La CCNUCC a établi plusieurs points importants qui ont ensuite servi de base à diverses mesures. Toutes les parties signataires ont été incitées à s'engager conjointement à agir. Les signataires ont reconnu que les changements climatiques sont réels, que les activités humaines, à commencer par les perturbations dans l'utilisation du territoire (déforestation) et la combustion des carburants fossiles, sont la principale source du problème, et qu'attendre une certitude scientifique totale pour agir équivaldrait à déposer une demande d'autopsie. La Convention a adapté le « principe de précaution », ce qui signifie qu'un manque de certitude scientifique ne devait pas servir d'excuse à l'inaction.

L'« objectif ultime » de la Convention est de stabiliser « les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui préviendrait toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». En d'autres termes, il faut stopper l'accumulation de gaz à effet de serre (GES) due à l'activité humaine avant qu'elle ne devienne dangereuse.

« Dangereuse », voilà le mot clé. Or ce mot est subjectif. Quiconque a été témoin de la vague de chaleur de 2003 en France, de la fonte des glaces dans l'ouest de l'Arctique canadien, de la montée des eaux à la Nouvelle-Orléans en août 2005 ou des feux de forêt de la Colombie-Britannique en 2004 serait porté à dire que la situation est déjà passablement dangereuse. Mais pour garantir une approche fondée sur des données scientifiques, la Convention s'appuie sur des experts scientifiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), pour traduire les données scientifiques complexes sur la question en « conseils aux décideurs ». Créé en 1988, le GIEC regroupe des scientifiques issus d'organismes gouvernementaux, d'universités et du secteur privé, nommés par les gouvernements, qui passent en revue toute la littérature scientifique publiée et revue par les pairs. Il constitue le plus important système d'examen par les pairs au monde.

La convention a engagé les parties à « tendre vers » la stabilisation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Elle a établi deux grands secteurs d'intervention :

- la réduction des GES, appelée « *atténuation* » dans le jargon de la convention;
- l'*adaptation* à des niveaux de changements climatiques qui ne pourront pas être évités.

Le mot « atténuation » est un drôle de terme pour désigner la réduction des émissions polluantes. Pour bien des gens, ce mot renvoie à l'idée d'adaptation, à l'exemple des projets dont on « atténue » l'impact environnemental en en modifiant la conception. Dans le vocabulaire de la CCNUCC, cependant, « atténuation » ne signifie qu'une chose, soit la réduction des émissions de GES.

L'« adaptation » réfère à des politiques et des pratiques, telles que la planification de l'utilisation du territoire et la conception technique, qui se transforment de manière à anticiper le niveau de dérèglement climatique qui ne peut plus être évité. La culture d'espèces résistantes à la sécheresse, la construction de digues et de remblais surélevés pour protéger les terres basses et la non-reconstruction dans les plaines inondables sont autant d'exemples de stratégies d'adaptations. Pratiquement tous les aspects de l'activité humaine, aussi bien que des systèmes et des espèces biologiques, exigeront une certaine forme de mesures d'adaptation aux nouvelles conséquences des changements climatiques. Les pays les plus pauvres auront beaucoup plus de difficulté que les pays riches et industrialisés. (Les images de l'ouragan Katrina, encore fraîches à nos esprits, nous montrent cependant que les pays riches ont également besoin de se doter d'une préparation et de stratégies d'adaptation de fortement améliorées.)

La CCNUCC entre en vigueur

La CCNUCC a été signée en moins de deux ans par plus de 165 pays. Plus d'une centaine l'ont ratifiée, dont les États-Unis, le Canada et tous les pays (développés) de l'annexe 1, de sorte qu'en mars 1994, la convention était entrée en vigueur. Dès que la CCNUCC est devenue juridiquement contraignante pour les parties, le processus de « conférence des parties » (CdP) s'est mis en marche. La première CdP s'est tenue à Berlin en 1995. C'est lors de cette première et déterminante séance de négociations qu'un mandat a été mis en place en

vue d'aller de l'avant. Prenant appui sur le succès du Protocole de Montréal, les Parties se sont entendues sur la nécessité de :

« préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives. Il appartient, en conséquence, aux pays développés Parties d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes. »

La CdP2, tenue à Genève en 1996, a fait progresser les travaux vers l'établissement d'un protocole.

La CdP3 s'est tenue à Kyoto, au Japon, en décembre 1997. On est tenté de dire : « et le reste appartient à l'histoire... »

c) Le Protocole de Kyoto

Le Protocole de Kyoto a suivi les principes établis dans l'entente sur l'ozone, c'est-à-dire le Protocole de Montréal. Il a dressé la liste des pays riches et industrialisés dans une annexe appelée « l'annexe 1 ». Souvent, dans les discussions sur Kyoto, on réfère aux « *pays de l'annexe 1* ». Cette expression désigne l'Union européenne, les États-Unis, le Canada, le Japon, la Suède, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la Russie. Les pays de l'ex-URSS constituent un autre groupe significatif, défini à l'annexe 2. Ce sont les pays désignés sous l'appellation d'« *économies en transition* » (en anglais, on emploie aussi le sigle EIT). Les pays en développement sont à part. Ils peuvent aussi adhérer au Protocole mais n'ont pas d'objectifs de réduction de gaz à effet de serre à atteindre.

Les pays de l'annexe 1 ont accepté des objectifs contraignants pour la réduction de leurs émissions. Les gaz à effet de serre visés par le Protocole sont :

- le dioxyde de carbone (CO₂)
- le méthane (CH₄)
- l'oxyde nitreux (N₂O)
- les hydrocarbures fluorés (HFC)

- les hydrocarbures fluorés entièrement halogénés (PFC)
- l'hexafluorure de soufre (SF₆)

En se fondant sur l'entente de 1995 intervenue à la CdP1, qui laissait place à des « responsabilités communes mais différenciées », les pays de l'annexe 1 se sont fixé des objectifs différents. À partir de leur position de négociation et d'une exigence globale, à l'arrivée à Kyoto, d'une réduction de 15 %, l'Union européenne a accepté un objectif de réduction de 8 %. Les États-Unis ont adopté un objectif de 7 %. Le Canada a promis une réduction de 6 %. Toutes ces réductions étaient calculées par rapport à l'année de référence 1990. Elles devaient se réaliser entre 1997 et une période allant de 2008 à 2012. Cet intervalle de cinq ans s'appelle, selon Kyoto, la « première période d'engagement ».

Les négociations de Kyoto n'ont pas été de tout repos. La plupart des négociations mondiales sont difficiles. Même celles qui nous ont valu le Protocole de Montréal ont failli aboutir à une impasse. En effet, tout s'effondrait pendant cette semaine de septembre, il y a dix-huit ans. Les deux groupes qui avaient été si souvent aux antipodes par rapport à Kyoto, soit les États-Unis et l'Union européenne, ne se parlaient pas. Le président Reagan n'avait pas vraiment eu la volonté de restreindre les substances destructrices d'ozone, et même les Pays-Bas n'étaient pas d'un grand secours. C'est alors que, Dieu merci!, le ministre de l'environnement de la Nouvelle-Zélande a proposé un compromis.

Or, de quelque point de vue que l'on se place, les négociations de Kyoto se sont déroulées de manière pire encore.

Bien sûr, il n'est pas inhabituel, dans les négociations de l'ONU, d'en arriver à un accord par la méthode de l'usure. Les négociations se poursuivent souvent jusqu'aux petites heures du matin. Il n'y a souvent aucun arrêt pour manger. Les distributeurs automatiques de boissons gazeuses et de chips permettent aux négociateurs de combattre le sommeil et de rester accrochés à leur microphone tant et aussi longtemps que les interprètes veulent bien faire en sorte que tout continue de fonctionner dans les huit langues officielles. C'est un spectacle sinistre et peu inspirant.

Bien que les nuits écourtées et la corde raide soient d'usage, l'acrobatie politique et le manque de sommeil n'ont jamais été aussi extrêmes qu'à Kyoto. Les négociations ont dépassé le temps alloué pour la rencontre elle-même. La dernière ronde s'est transformée en un incroyable marathon ininterrompu de trente-six heures. À la fin, on démontait l'installation de la convention de Kyoto pour laisser la place à la tenue d'une foire commerciale. Le marché a finalement été conclu, et l'encre n'avait pas fini de sécher sur l'entente que les délégués se hâtaient déjà pour ne pas manquer leur vol de retour.

Pour en arriver à conclure une entente, les stratèges de Kyoto avaient fini par produire un ensemble de concepts originaux. Ces concepts ont été appelés « *mécanismes de dérogation* ». Pour de nombreux écologistes, ils constituaient plutôt des « *échappatoires* ». Suivant le principe que, dans l'atmosphère, tout se mélange et que le lieu d'émission des GES importe peu, on a adopté trois types de mécanisme de dérogation :

- 1) *l'application conjointe* (qui permet aux pays de l'annexe 1 d'obtenir des crédits de carbone pour des projets de réduction des émissions, lesquels sont subventionnés dans les pays de l'ex-URSS (économies en transition);
- 2) le *mécanisme pour un développement propre*, par lequel les pays de l'annexe 1 peuvent obtenir des crédits pour financer des projets de réduction des émissions dans les pays en développement;
- 3) *l'échange de droits d'émission*, qui permet aux pays de l'annexe 1 d'acheter et de vendre des permis d'émission, un pays qui aurait atteint son objectif étant habilité à « vendre » ses réductions par unité de une tonne à un autre pays.

Ce troisième élément a été le plus controversé. C'est la Russie qui a toujours été considérée comme la principale bénéficiaire de cette disposition. Comme l'année de base est 1990, année où l'URSS existait encore et possédait une économie très polluante, la Russie peut obtenir des crédits pour la réduction de ses émissions de GES résultant de l'effondrement de son économie. La Russie a atteint et dépassé les objectifs qu'elle s'était fixés à Kyoto. L'achat de droits d'émissions aux Russes, qui renvoie à l'ancienne pollution de l'ex-URSS, est généralement apparenté à un négoce douteux.

De même, à l'article 3, l'accord de Kyoto donnait aux pays de l'annexe 1 la possibilité d'obtenir des crédits pour le renforcement de « *puits* ». Dans la terminologie de la convention, un puits est un écosystème naturel qui permet de séquestrer le carbone, c'est-à-dire de l'empêcher de se retrouver dans l'atmosphère. Au sens où on l'entend dans l'accord de Kyoto, les puits sont habituellement des puits forestiers, et le boisement, le reboisement et le déboisement donnent droit à des crédits de carbone. En d'autres mots, si on plante une forêt là où il n'y en avait pas, on peut obtenir des crédits en vertu de l'accord de Kyoto. Cette disposition ne s'applique pas à l'exploitation forestière commerciale. Il n'est donc pas possible d'obtenir des crédits en abattant une forêt dans le but d'en planter une nouvelle.

Pour l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, les négociateurs ont proposé une formule complexe. Le Protocole devait être ratifié par 55 pays, mais ces 55 pays devaient également représenter 55 % des émissions de GES en 1990.

d) Les difficultés de Kyoto

En 2001, quelques mois à peine après être entré en fonction, George W. Bush annonçait que les États-Unis se retiraient du Protocole de Kyoto et ne le ratifieraient pas. Le président Bush a pris cette décision sans même daigner consulter le Cabinet et sans même en avoir glissé mot au chef de son bureau environnemental².

En se désengageant de Kyoto, George Bush a fait bien plus que de se retirer avec un vote sur 55. En fait, il s'est retiré avec 25 % des émissions totales de GES, ce qui rend beaucoup plus difficile l'atteinte de l'objectif de 55 % par rapport aux émissions de 1990. Ensuite, les États-Unis ont exercé des pressions sur la Russie pour que celle-ci ne ratifie pas l'accord. Le Protocole de Kyoto était en difficulté.

En fait, les négociations avaient déjà commencé à se détériorer à l'époque où Bill Clinton était à la Maison Blanche. À l'automne 2000, au plus fort de la course à la présidence des

² Voir Suskind, [The Price of Loyalty](#), l'histoire du Secrétaire au Trésor sous le premier mandat de George W. Bush, Paul O'Neil, qui favorisait le Protocole de Kyoto.

États-Unis, la CdP6 s'est tenue à La Haye³. L'Union européenne et les États-Unis se sont retrouvés devant une impasse à propos des règles qui pourraient permettre à Kyoto de fonctionner. Le président de la CdP a alors choisi de ne pas mettre fin à la rencontre mais plutôt de décréter un ajournement de plus de six mois, après quoi la reprise des travaux aurait lieu à Bonn, rencontre qui serait désignée sous le nom de CdP6 (*bis*). CdP6 s'est donc remis en marche. Pendant ce temps, George Bush dénonçait Kyoto mais n'en dépêchait pas moins une délégation américaine à la CdP (car les États-Unis étaient encore et sont toujours partie à la CCNUCC), et il incitait les pays participants à abandonner le traité. La CdP de Bonn a réussi à sauvegarder la détermination mondiale à ne pas laisser mourir Kyoto. **Le monde a décidé qu'il ne voulait pas et ne pouvait pas se permettre d'attendre George W. Bush.** La volonté de mettre au point des règles complexes, détaillées, équitables et transparentes s'est maintenue, pendant que se poursuivait la lutte pour la ratification.

La CdP7, tenue à Marrakech (2001), a réussi une percée dans le domaine des règles de fonctionnement des mécanismes de dérogation. À la CdP8, à New Delhi (2002), les États-Unis sont allés jusqu'à harceler ouvertement l'Inde pour qu'elle *n'accepte pas* les objectifs de réduction de ses émissions de GES. Comme le président Bush avait affirmé que l'accord de Kyoto n'était pas équitable parce qu'il n'obligeait pas les pays en développement à réduire leurs émissions de GES, il avait intérêt à empêcher les pays en développement de faire ce que lui-même refusait de faire.

La CdP9 s'est tenue à Milan alors qu'on se demandait toujours quand le Protocole de Kyoto allait entrer en vigueur, et même si cela allait jamais arriver. Or ces difficultés se sont évanouies dès lors que Poutine a annoncé l'intention de la Russie de ratifier le Protocole. La Douma devait effectivement ratifier le Protocole avant la rencontre de décembre 2004 à Buenos Aires, mais à cause de la période d'attente requise en vertu de la formule d'entrée en vigueur du Protocole, celui-ci n'a vu officiellement le jour en tant qu'instrument juridiquement contraignant que le 16 février 2005.

³ La CdP4 s'est tenue à Buenos Aires, en Argentine, en 1998; la CdP5 s'est tenue à Bonn, en Allemagne, en 1999.

3) Pourquoi les négociations de 2005 sont-elles si importantes?

En même temps que l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, le 16 février 2005, avait lieu le lancement de sa structure de gouvernance propre. Tout comme la série des CdP réglemente les mesures prises en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Protocole de Kyoto aura son propre processus de fonctionnement. À la CdP11, à Montréal, les négociations sur le climat auront également droit à la première « *Réunion des parties* » au Protocole de Kyoto ou « RdP ».

La RdP au Protocole de Kyoto s'occupera des règlements et procédures élaborés pour rendre le Protocole opérationnel. De nombreux détails aplanis à la CdP de Marrakech (2001) devront être officiellement approuvés. La RdP au Protocole de Kyoto peut aussi décider des réductions additionnelles qui seront exigées des pays de l'annexe 1.

Une autre raison, peut-être aussi importante, de l'intérêt que représentent les rencontres de 2005, est le que le Canada soit l'hôte de la conférence.

Sans doute les Canadiens ont-ils raison de s'émouvoir de la tenue chez eux d'une conférence mondiale majeure, mais l'enthousiasme du pays hôte ne se traduit pas automatiquement par un enthousiasme international. La raison pour laquelle l'enthousiasme est plus grand cette fois-ci est qu'aucune des dix autres CdP n'a eu lieu en Amérique du Nord.

Lors de la CdP10 à Buenos Aires, l'administration Bush a fait clairement savoir qu'elle ne désirait pas que le Canada se propose comme hôte de la 11^e CdP. Or les groupes environnementaux l'ont fait à sa place. Et les Européens l'ont fait également. Bref, tous ceux qui étaient intéressés à accroître la pression sur l'administration Bush pour qu'elle abandonne sa stratégie de sabotage courante ont favorisé le choix du Canada.

Pourquoi?

Une rencontre au Canada, notamment une rencontre à Montréal, est facilement accessible aux leaders d'opinion américains. C'est beaucoup plus facile pour les représentants des

médias américains de couvrir l'événement au Canada. Les principaux leaders politiques américains pourraient (s'ils le voulaient) se rendre facilement à Montréal pour se joindre au reste du monde.

La dynamique créée par la tenue de la toute première RdP au Protocole de Kyoto conjuguée à la toute première CdP en sol nord-américain suscite un intérêt supplémentaire. On s'attend à ce que les négociations de Montréal sur le climat de la planète soient les plus importantes négociations de ce genre qui aient jamais été tenues :

- Les plus importantes en termes de nombre de délégués officiels.
- Les plus importantes en termes d'événements connexes et parallèles, des rencontres de trois jours étant déjà planifiées en marge pour les dirigeants municipaux, en plus d'une autre pour les jeunes et une autre encore pour l'industrie et la technologie écologiques d'avant-garde.
- Les plus importantes en termes d'activités de la rue, une grande marche étant prévue pour le 3 décembre 2005, ainsi que de grands rassemblements le même jour dans le monde sous le thème : « Les États-Unis doivent se rallier au reste du monde ».

Les négociations de 2005 sont aussi celles qui se dérouleront dans le climat du *plus grand risque*.

Or l'administration Bush a mis au point une stratégie de sabotage. Le printemps dernier, il annonçait une approche différente, qui faisait fi de Kyoto. Le gouvernement américain et le gouvernement tout aussi voyou de l'Australie ont convaincu l'Inde, la Chine et la Corée du Sud de se joindre à un plan États-Unis-Asie méridionale de réduction du carbone axé sur de nouvelles technologies et des approches sectorielles⁴. Aucun échéancier. Aucune réduction obligatoire. Enfin, ce qui ressemblait déjà à une tentative pour renforcer le plan anti-Kyoto est devenu plus dangereux encore en obtenant également l'adhésion du Japon.

⁴ Le mot « soudoyé » conviendrait peut-être mieux que le mot « convaincu ». Une semaine avant l'annonce de la création du club de carbone É.-U./Australie/Asie, les É.-U. ont levé leur interdiction de vente de technologie nucléaire à l'Inde.

Devant les efforts anti-Kyoto déployés par l'administration Bush au cours des cinq dernières années, d'autres gouvernements se découragent.

Le gouvernement canadien joue un rôle particulièrement important en tant qu'hôte. Le ministre canadien de l'Environnement, M. Stéphane Dion, sera le président de la CdP. M. Dion a sillonné la planète depuis des mois afin de trouver des points d'entente communs aux différents pays. La pression pour que l'on mette au point une entente qui pourrait rallier le président Bush est considérable. Il est évident que tout ce que George Bush pourrait accepter de signer serait pire qu'inutile; ce serait dangereux.

On peut imaginer les déclarations de principe insipides qui pourraient émaner de la CdP et qui, de fait, mineraient les progrès à venir en vertu de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto. L'enjeu le plus crucial dont les négociateurs auront à débattre à Montréal sera de maintenir l'ouverture de toutes les avenues susceptibles de mener à des réductions significatives des GES lors de négociations subséquentes. Ceci est d'autant plus essentiel que le consensus scientifique lance des appels de plus en plus nombreux et insistants à l'effet que le temps presse.

4) Toile de fond scientifique des négociations mondiales de Montréal sur le climat :

Les changements climatiques sont arrivés. Des situations météorologiques irrégulières, des feux de forêt et la fonte de glaciers nous font déjà vivre les effets des changements climatiques. Et, ce qui est pire encore, le processus de changement climatique, qui s'appuie sur les quantités de gaz à effet de serre que nous avons déjà rejetés dans l'atmosphère, accroîtra vraisemblablement encore l'intensité des événements météorologiques. Si nous laissons augmenter encore les concentrations de gaz à effet de serre, les désastres d'aujourd'hui ne seront rien en comparaison des impacts catastrophiques qui suivront.

Les humains sont devenus dépendants des combustibles fossiles comme source d'énergie, une des principales causes d'émission de gaz à effet de serre d'origine humaine. L'assaut

constant contre les forêts du monde par le brûlage et la coupe est à l'origine d'environ 20 % de la crise des changements climatiques.

De toute évidence, le principal défi de l'humanité au cours du présent siècle sera d'éviter que les changements climatiques anthropiques atteignent des proportions catastrophiques. Pour cela, nous devons réduire radicalement nos émissions de gaz à effet de serre (GES) – des gaz tels que le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux, qui retiennent la chaleur dans l'atmosphère, font augmenter la température de la planète et stimulent ainsi les changements climatiques. Nous ne pouvons plus éviter un dérèglement considérable du climat, alors que les concentrations atmosphériques de CO₂ sont passées, depuis la période précédant la Révolution industrielle, de 280 parties par million (ppm) à la concentration actuelle de 379 ppm – soit une augmentation de plus de 30 % au cours du dernier siècle, principalement à cause de la combustion de carburants fossiles. Cette augmentation est irréversible dans un cadre temporel à l'échelle humaine. Notre objectif doit être d'éviter d'atteindre des concentrations plus dangereuses encore.

De plus en plus, les scientifiques sont préoccupés de ce que les changements climatiques puissent se comporter davantage comme un interrupteur que comme un cadran. Des répercussions soudaines, brutales et catastrophiques peuvent survenir à un « point de bascule » donné. Si nous laissons la température moyenne de la planète atteindre une augmentation de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux antérieurs à la Révolution industrielle, nous ne serons sans doute plus en mesure d'éviter ce point de bascule.

Les changements soudains et abrupts qui sont maintenant bien présents à l'esprit de nombreux scientifiques comprennent notamment la disparition du Gulf Stream, l'effondrement de la plate-forme de glace de l'Antarctique de l'Ouest et la fonte de l'inlandsis groenlandais. Chacun de ces événements représente un signal de changement climatique dévastateur accompagné de conséquences planétaires catastrophiques.

Le Gulf Stream pourrait ralentir et s'arrêter en raison du changement de la salinité des océans. En effet, la fonte des glaces de l'Arctique entraîne une libération d'eau douce. La présence d'eau douce à la surface de l'océan pourrait ralentir le courant chaud du Gulf

Stream. Il existe de nombreux courants océaniques qui constituent la circulation thermohaline. La relation entre le réchauffement de l'atmosphère et un réchauffement de l'océan implique une probabilité d'augmentation du nombre, de l'intensité et de la puissance des ouragans. Si le Gulf Stream s'arrête, les répercussions seront graves pour l'Europe, qui se refroidirait, pour la Chine et l'Inde, qui connaîtraient une baisse de précipitations et des crises de production alimentaire graves, jusqu'à l'autre bout du monde, au Texas, où la sécheresse et les vents accrus entraîneraient une disparition des sols. Une étude des changements climatiques par le département américain de la Défense (étude commandée par Andrew Marshall et qui a fait l'objet d'un reportage dans la revue *Fortune* de janvier 2004) concluait que la possibilité que le Gulf Stream s'arrête en 2010 était « un scénario plausible de changement climatique brutal ».

L'Organisation météorologique mondiale rapporte que « le recul de la calotte glaciaire au Groenland a fait apparaître des terres ressurgies pour la première fois depuis des millions d'années ». La plate-forme de glace de l'Antarctique de l'Ouest est gigantesque. Elle contient une quantité phénoménale de glace : 3,2 millions de kilomètres cubes, soit environ 10 % de la quantité totale d'eau dans le monde. Or elle semble affaiblie par le réchauffement de l'eau qui en érode la base. Personne ne sait pourquoi l'eau qui se trouve sous la plate-forme se réchauffe ni d'où vient cette eau. On ne s'attend pas à ce que la plate-forme de glace de l'Antarctique de l'Ouest s'effondre, mais cela pourrait se produire. L'impact sur l'élévation du niveau de la mer serait tel qu'il modifierait le consensus actuel du GIEC sur l'élévation du niveau de la mer, qui est de 0,88 mètres d'ici 2100, mais qui passerait alors à 4 à 5 mètres.

Qu'est-ce qu'une concentration dangereuse? 400 ppm? 550 ppm? 700 ppm?

Le Protocole de Kyoto a toujours été considéré comme un petit mais important premier pas. Pour éviter que les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre ne doublent, atteignant 550 ppm, on devra réduire les émissions planétaires d'au moins 60 % sous les niveaux de 1990. Si on veut éviter un réchauffement atteignant 2 degrés Celsius, on devra réduire les émissions de manière encore plus prononcée et plus rapide. Pour éviter l'augmentation de 2 degrés Celsius, nous devons empêcher les concentrations de carbone de dépasser 400 ppm.

5) Points clés des négociations mondiales de Montréal sur le climat :

L'International Climate Action Network a déterminé plusieurs grands objectifs relativement aux rencontres de Montréal. Ces objectifs concernent des décisions à prendre par la CdP (où les États-Unis ont droit de vote) et la RdP (dont ils ne font pas partie) :

- **DÉBUTER LES NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA DEUXIÈME PÉRIODE D'ENGAGEMENT (2013-2017) DU PROTOCOLE DE KYOTO POUR QU'ELLES SE TERMINENT AU PLUS TARD À LA FIN DE 2008;**
- **LA VOIE DU VIRAGE ÉCOLOGIQUE (DÉCARBONISATION) DEVRA DÉBUTER À LA MÊME PÉRIODE, EN VERTU DU PROTOCOLE DE KYOTO, POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT;**
- **DES STRATÉGIES D'ADAPTATION DEVRONT ÊTRE MISES EN PLACE À PARTIR D'ÉLÉMENTS VARIÉS AFIN DE TRACER UNE VOIE D'ADAPTATION UNIFIÉE AU RÉGIME CLIMATIQUE (DANS LE CADRE DE LA CCNUCC);**
- **ÉLABORER UNE VOIE PERMETTANT DE METTRE FIN À LA DÉFORESTATION TROPICALE.**

La position du gouvernement canadien n'est pas contraire à ces objectifs, mais elle est beaucoup moins précise. Le gouvernement canadien a structuré son action autour de six grands thèmes qu'il a élaborés au cours de ses discussions bilatérales (de nation à nation) partout dans le monde. L'approche canadienne souhaite mettre en place un plan de travail assorti de mesures concrètes. L'entente que le Canada espère réaliser comprendrait les objectifs suivants :

- 1) efficacité en matière d'environnement;
- 2) promouvoir des objectifs de développement durable;
- 3) intégrer un plus grand nombre de pays (mots de code : « élargir la participation »);
- 4) mettre en place un marché du carbone vigoureux;
- 5) exploiter pleinement l'innovation technologique;
- 6) relever le défi de l'adaptation.

Un des principaux enjeux, pour bon nombre de pays du monde, consistera à fixer le mécanisme pour un développement propre. Proposé au départ comme une partie relativement limitée du plan mondial pour atteindre les objectifs de Kyoto, ce mécanisme a suscité beaucoup d'intérêt par la suite. Malheureusement, il n'a pas reçu les budgets qu'il méritait. Le secrétariat restreint qui examine et autorise les projets a, en quelque sorte, fait office de goulot d'étranglement. Le mécanisme pour un développement propre doit pouvoir disposer d'une équipe technique plus importante et plus consistante pour être en mesure de faire progresser des projets susceptibles d'apporter des avantages réels en matière d'allègement de la pauvreté et de réduction des émissions de carbone, c'est-à-dire de les faire passer de la phase projet à la réalisation pratique.

6) Comment les progrès réalisés en vertu du Protocole de Kyoto paraissent décevants, et comment le Protocole lui-même n'est pas parfait :

Cette question constitue l'un des plus grands défis qui se posent aux activistes écologiques. Il est facile de montrer du doigt les faiblesses du Protocole de Kyoto. Bien des activistes n'en apprécient pas certains éléments, notamment l'utilisation de l'échange de droits d'émission de carbone. Pour d'autres, Kyoto est un bon traité, en général, mais comme de très nombreux pays, dont le Canada, n'ont pas réussi à réaliser des progrès rapides vers l'atteinte de leurs objectifs, ils pensent que nous devrions profiter de la CdP11 pour mettre les gouvernements dans l'embarras.

Le Sierra Club du Canada comprend ces points de vue, **mais**...

La mise est extrêmement élevée. Tous les activistes qui participeront à quelque titre que ce soit aux rencontres de Montréal devront soupeser soigneusement le risque de fournir des armes à ceux qui cherchent à compromettre les progrès en cours à l'échelle mondiale. Les attaques contre le Protocole de Kyoto alimenteront inévitablement la machine à propagande de George W. Bush.

Insistons pour obtenir davantage, mais essayons de ne pas franchir la limite qui lui permettrait de justifier l'anéantissement des progrès réalisés jusqu'ici.

ANNEXE

Annexe 1. Tableau de réduction des émissions de GES

Les pays compris dans l'annexe B du Protocole de Kyoto et leurs objectifs de réduction des émissions.

Pays	Objectif (1990** - 2008/2012)
UE-15*, Bulgarie, République tchèque, Estonie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Monaco, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse	- 8 %
États-Unis***	- 7 %
Canada, Hongrie, Japon, Pologne	- 6 %
Croatie	- 5 %
Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Ukraine	0
Norvège	+ 1 %
Australie	+ 8 %
Islande	+ 10 %

* Les 15 pays membres de l'Union européenne répartiront leurs objectifs entre eux, conformément à un mécanisme du Protocole connu sous l'appellation de « bulle de l'UE ». L'UE est déjà parvenue à un accord sur la façon dont ses objectifs seront redistribués.

** Certaines économies en transition ont une année de référence autre que 1990.

*** Les États-Unis ont indiqué leur intention de ne pas ratifier le Protocole de Kyoto.

Annexe 2

Déclaration sur la justice climatique et la Conférence sur le changement climatique à Montréal du Réseau Action Climat-Canada

Dans le monde entier, les communautés humaines et les écosystèmes souffrent déjà des effets du changement climatique causés par les gaz à effet de serre (GES) provenant des activités humaines. Le consensus scientifique indique que ces effets deviendront catastrophiques si on ne réduit pas de façon importante les GES. Par conséquent, la menace d'un changement climatique dangereux exige des mesures urgentes de la part des Canadiennes et des Canadiens et de la communauté internationale.

Au cours de la prochaine année, le Canada jouera un rôle charnière pour déterminer l'orientation future des mesures prises à l'échelle mondiale afin d'empêcher un changement climatique dangereux, puisqu'il sera l'hôte des représentants des pays du monde qui se réuniront à Montréal en décembre, pour discuter, pour la première fois, des conséquences des premiers engagements en matière de réduction des GES en vertu du Protocole de Kyoto qui prendront fin en 2012. Le Canada continuera de présider les négociations des Nations Unies sur le changement climatique pendant les douze mois qui suivront, nous aurons ainsi une influence sans précédent sur les développements à l'échelle internationale.

Les décisions qui doivent être prises à Montréal sont trop importantes pour ne pas déranger les politiciens et les bureaucrates. Les Canadiens doivent participer directement, comme ils l'ont fait si efficacement pendant la lutte pour la ratification du Protocole de Kyoto.

L'entrée en vigueur du protocole de Kyoto en février 2005 a marqué une étape clef de la coopération internationale pour ralentir le changement climatique. Les Canadiens devraient être très fiers du rôle qu'ils ont joué dans cette victoire remportée malgré une importante opposition des intervenants qui tirent profit du statu quo.

Toutefois, le protocole de Kyoto n'a été qu'une première petite étape vers un régime mondial juste et durable pour lutter contre le changement climatique. Des mesures urgentes et dramatiques sont nécessaires à la lumière des conséquences du changement climatique déjà ressenti par de nombreuses personnes vulnérables et à la suite des retards accumulés depuis longtemps en ce qui concerne le système climatique de la planète.

Si d'autres pays ne signent pas bientôt le Protocole de Kyoto, et qu'on ne prend pas des mesures beaucoup plus importantes pour réduire les émissions de GES, nous ne pourrons pas éviter les conséquences probables – et terribles – du réchauffement continu de la planète, par exemple, les risques liés à l'approvisionnement en eau et à la production alimentaire, l'augmentation du nombre de pays frappés par la sécheresse et les inondations, la perte massive d'espèces et d'écosystèmes vulnérables, et l'augmentation du niveau de la mer. Des dizaines de millions de nouvelles personnes risqueront d'être victimes d'inondations côtières et de famine, des centaines de millions de personnes seront atteintes de la malaria, et des milliards connaîtront une pénurie d'eau d'ici les années 2080 si la température moyenne du globe s'élève à 2°C au-dessus du niveau de l'époque préindustrielle. La température moyenne actuelle atteint déjà 0,6°C de plus que ces niveaux.

Pour éviter un changement climatique dangereux, il faut limiter l'augmentation de la température à environ 2°C au-dessous des niveaux préindustriels. Pour atteindre cet objectif à long terme, il faudra que les émissions mondiales de GES aient atteint leur maximum d'ici les 10 à 15 prochaines années et qu'à partir de ce moment, elles diminuent rapidement.

Un tel avenir est non seulement nécessaire, mais permet une vision alternative intéressante si elle est fondée sur les principes d'équité et de solidarité dans laquelle nous répondons aux besoins fondamentaux de tous sans détruire les systèmes écologiques et culturels qui assurent la subsistance des générations présentes et futures.

À cette fin, le Réseau Action Climat-Canada demande aux Canadiens de mettre leurs représentants élus au défi d'atteindre les objectifs suivants :

Le Canada doit devenir un leader pour mettre en œuvre les engagements pris dans le Protocole de Kyoto.

Pendant trop longtemps, le Canada a compté sur des mesures volontaires pour aborder le changement climatique. Par conséquent, nos émissions de GES ont augmenté de 24 % entre 1990 et 2003, alors que les engagements que nous avons pris dans le Protocole de Kyoto exigent qu'entre 2008 et 2012, nous réduisions nos émissions de 6 % au-dessous de leur niveau de 1990. Le Canada doit maintenant montrer l'exemple dans le verdissement de notre économie et de notre société, à moins que nous ne voulions compromettre notre engagement face au Protocole de Kyoto et les mesures à plus long terme nécessaires relativement au changement climatique.

Pour cela, il faudra mieux appliquer les règlements, par exemple les règlements relatifs à des véhicules à haut rendement énergétique et de meilleurs codes du bâtiment, éliminer les subventions annuelles de milliards de dollars accordées à l'industrie des combustibles fossiles et investir une partie de ces fonds dans le rendement énergétique, l'économie d'énergie et les sources renouvelables d'énergie. Il faut également s'assurer que les grands pollueurs industriels fassent leur juste part. Nous devons également mettre en œuvre en temps utile tous les éléments du Plan du gouvernement fédéral sur les changements climatiques d'avril 2005. Par exemple, avant la conférence de Montréal, le gouvernement fédéral devrait annoncer des ententes finales avec les provinces visant au moins la première moitié des réductions de 55 à 85 mégatonnes demandées dans le plan par le biais du Fonds de partenariat. Ces ententes devraient être centrées sur des technologies comme le rendement énergétique et l'énergie renouvelable qui permettraient des réductions d'émission avant 2012. Le gouvernement fédéral devrait également accélérer la mise en œuvre du Fonds pour le changement climatique et augmenter les fonds disponibles de 1 milliard de dollars à au moins 5 milliards de dollars s'il veut atteindre les réductions anticipées de 75 à 115 mégatonnes.

Le Canada doit également s'efforcer, lors de la conférence de Montréal, de s'assurer que l'on respecte l'esprit de l'accord dans l'organisation des détails de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto à l'échelle internationale, et qu'on ne crée pas de nouvelles failles. Par exemple,

l'amélioration du mécanisme de développement propre ne doit pas entraîner des exigences de 'complémentarité' moins solides.

Le Canada doit agir pour protéger les plus vulnérables.

Le changement climatique expose à des relations injustes et les aggrave. Il y a 20 % de la population mondiale qui consomme 80 % des ressources mondiales et contribue à 80 % des émissions de GES, et qui détient également 80 % de la richesse. Mais les pauvres et les marginalisés, ceux qui contribuent le moins aux émissions, sont les personnes qui risquent le plus de souffrir des conséquences les plus graves des désastres causés par le changement climatique.

Le Canada doit agir en toute solidarité avec ceux qui seront le plus durement touchés par les conséquences du changement climatique. À l'échelle internationale, cela signifiera de s'assurer que les pays développés s'engagent, à Montréal, à fournir des ressources adéquates aux Fonds pour l'adaptation afin d'aider les pays en développement à faire face aux conséquences du changement climatique. Cela veut dire qu'il faudra également offrir l'aide nécessaire aux pays en développement afin de répondre le plus efficacement possible à leurs besoins sociaux grandissants et de trouver des sources d'énergie renouvelables.

Au Canada, il faudra offrir de l'aide aux collectivités de l'Arctique qui sont déjà durement touchées par le changement climatique. Il faudra élaborer des programmes intégrés d'économie d'énergie pour les ménages à faible revenu et les ménages des Premières nations afin de réduire de façon permanente la pollution et les factures, d'augmenter de façon dramatique le soutien pour le transport en commun et d'offrir une aide ciblée en matière d'énergie pour les ménages à faible revenu qui auraient peut-être autrement à choisir entre manger et chauffer le logement ou payer le loyer.

Le Canada doit s'assurer qu'on entreprenne les négociations lors de la conférence qui aura lieu à Montréal, des négociations qui devront être terminées d'ici 2008, afin d'établir un régime de politiques efficaces et équitables sur le climat mondial qui permettra de limiter le réchauffement aussi près possible du 2°C de moins qu'en 1990.

La conférence de Montréal doit permettre d'entreprendre un processus visant la négociation d'une entente pour la période après 2012 et de s'engager à terminer ces négociations avant 2008 afin de permettre une ratification en temps opportun et d'offrir la certitude nécessaire qui permettra d'assurer des investissements continus dans les réductions d'émission.

Le Canada doit voir à ce que ce régime climatique futur vise des réductions de GES absolues et obligatoires plus importantes pour les pays industrialisés, de nouveaux types d'engagements pour certains pays en développement plus grands qui assurent pouvoir atteindre les objectifs de développement tout en limitant l'augmentation des émissions de GES, l'appui des mesures d'adaptation nécessaires pour les pays moins développés en particulier et des protections pour les forêts tropicales, tel qu'on l'a proposé dans l'approche à plusieurs étapes du Réseau Action Climat international.

Un tel régime devrait être principalement fondé sur le Protocole de Kyoto, afin de pouvoir le modifier pour répondre aux besoins de l'autre série d'engagements. Des discussions sur des dispositions particulières de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, par exemple les dispositions en matière d'adaptation, peuvent contribuer à la négociation du régime.

La communauté internationale doit mettre à profit l'engagement que les pays signataires du Protocole de Kyoto ont pris en ce qui concerne la lutte au réchauffement de la planète. Ces pays, y compris les États-Unis à ce moment-là, ont décidé ensemble il y a dix ans que les mesures volontaires n'étaient pas adéquates et qu'il fallait imposer des maximums absolus obligatoires en ce qui concerne les émissions.

Afin de soutenir des engagements futurs de réduction compatibles avec l'objectif d'empêcher une interférence dangereuse avec le système climatique, le Canada devrait s'engager et inciter tous les pays industrialisés à atteindre des objectifs de réduction de 25 à 30 % des émissions de GES par rapport aux niveaux de 1990, et ce d'ici 2020, et à atteindre une réduction de 80 % d'ici 2050, conformément au consensus des travailleurs scientifiques, des gouvernements et de la société civile si cela est nécessaire pour éviter des niveaux de changement climatique dangereux .

Pour obtenir l'appui international relativement à un régime de politiques efficaces sur le climat mondial, qui soit équitable et justifiable, il faudra une approche de principe sur la répartition des réductions d'émission de GES entre les pays. Ces principes fondamentaux sont entre autres :

Le Principe de précaution – des mesures doivent être prises pour prévoir, prévenir ou minimiser les causes du changement climatique et atténuer ses effets indésirables. Lorsqu'il y a des menaces de dommage grave ou irréversible, on ne devrait pas utiliser le manque de certitude scientifique total comme motif pour retarder la mise en œuvre de telles mesures.

Équité

- Nous avons tous le même accès au patrimoine naturel atmosphérique, nous devons donc accorder de plus en plus d'importance à l'objectif visant à affecter des droits d'émission fondés sur le nombre d'habitants pendant le 21^e siècle.
- Équité transgénérationnelle – si l'on retarde maintenant la mise en œuvre de toute mesure sur le changement climatique, nous ne faisons que transférer les coûts importants de cette mesure aux générations futures.

Responsabilités communes mais différentes

- Responsabilité historique, c'est le pollueur qui paye : ceux qui ont déjà contribué le plus au problème du changement climatique doivent être les premiers à agir
- Il faut tenir compte de la capacité de payer et de la capacité d'agir quand on décide qui doit agir, quand et de quelle façon.

Le droit à un développement durable - plus particulièrement l'accès équitable à des services énergétiques abordables, à des moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire, à la santé, à l'eau et aux autres besoins fondamentaux de l'être humain.

Le Canada doit convaincre les entreprises et les États américains progressistes de prendre des mesures relativement au changement climatique.

Bien qu'il soit clair que les É.-U. doivent commencer à prendre des mesures importantes pour réduire leurs émissions, il est tout aussi clair que la meilleure stratégie à adopter pour atteindre cet objectif n'est pas d'atténuer toute mesure climatique future dans l'espoir que l'administration Bush, qui est déphasée par rapport à la majorité des dirigeants politiques et d'entreprise, se joindra immédiatement.

Toutefois, on devrait laisser une opportunité à la prochaine administration de s'engager. Le Canada, et d'autres pays, devraient entreprendre des efforts sérieux pour amener les acteurs progressistes américains à s'engager et examiner les types de politiques et de mesures communes qu'on pourrait établir entre les pays qui prennent des mesures en vertu du Protocole de Kyoto, les entreprises et les États américains avant-gardistes.

Bien que l'administration Bush soit toujours présente à la table de négociation, elle doit participer de façon à ne pas retarder les négociations internationales sur le régime pour la période après 2012 et à ne pas éroder le principe pour satisfaire l'administration actuelle. Ce serait dévastateur pour la planète.